

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

ÉTAT-CIVIL. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES. — MARIAGES. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS. — DÉCÈS.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

MARCHÉS D'IMPORTATION

LA FABRICATION ET LE COMMERCE des Châles

Le commerce du châle est extrêmement sujet aux fluctuations, comme les statistiques le prouvent.

Les châles cachemires sont généralement vendus en lots de 100 à 200 châles.

Les châles cachemires sont généralement vendus en lots de 100 à 200 châles.

PERFECTIONNEMENTS INDUSTRIELS

Appareil pour dégraisser la laine en suint, et procédé pour en déterminer la perte au lavage.

Le châle est de fil fin, uni, simple, ou peshma retors, en laine pure ou mélangée.

Le châle est de fil fin, uni, simple, ou peshma retors, en laine pure ou mélangée.

COTONS

Appareil pour dégraisser la laine en suint, et procédé pour en déterminer la perte au lavage.

Le coton est de fil fin, uni, simple, ou peshma retors, en laine pure ou mélangée.

Le coton est de fil fin, uni, simple, ou peshma retors, en laine pure ou mélangée.

LIN, JUTE & CHANVRE

Le lin est de fil fin, uni, simple, ou peshma retors, en laine pure ou mélangée.

Le jute est de fil fin, uni, simple, ou peshma retors, en laine pure ou mélangée.

Le chanvre est de fil fin, uni, simple, ou peshma retors, en laine pure ou mélangée.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au Journal de Roubaix en joignant un franc en timbre-poste.

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au Journal de Roubaix en joignant un franc en timbre-poste.

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au Journal de Roubaix en joignant un franc en timbre-poste.